



Victime dans un procès, plus aucun document

Par Raphozor

Bonjour,

J'ai été reconnu victime dans un procès qui s'est tenu vers 2003-2004, pour des faits d'atteintes à caractère sexuelle sur mineur (le qualificatif est de moi, selon mes souvenirs) datant de la fin des années 90. Je n'ai malheureusement plus aucun document à ma disposition concernant cette affaire. Les informations tirées de mes souvenirs ou de discussions avec mes proches se résument à : la ville dans laquelle a eu lieu le procès, le nom de l'accusé, le fait que je n'étais pas la seule victime présumée, et le fait qu'une indemnité m'a été accordée à l'époque au titre des dommages-intérêts, sans que jamais je ne fasse les démarches nécessaires à la récupération de la somme.

Si je m'adresse aux différents tribunaux de la ville en question, ai-je une chance d'obtenir des informations sur cette affaire sachant que je n'ai aucun numéro faisant référence à la décision, aucun nom d'avocat, rien d'autres que les preuves de mon identité et de vagues souvenirs ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez vous faire aider par l'association d'aide aux victimes de votre département
[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]